



**Procès Verbal
de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le vingt sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.

Date de convocation
21/06/2016

Date d'affichage
04/07/2016

**Nombre de conseillers en
exercice**
23

Présents
19

Votants
23

Etaient présents : Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Miguel NAUDON, Michelle REVELUT (arrivée à 20h30), Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, Sophie FOUREL, David CAZIMAJOU, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Jean-François LEPROUT, Séverine GESBERT, Charles MESNIL (arrivé à 20h35), Annie QUEUIN, Roger GUILLET et Frédéric GAULTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : /

Excusés : Christophe BOUGET, Françoise COURTEL, Claudy LAGACHE, Annie ANDRÉ

Procurations : Christophe BOUGET à Miguel NAUDON
Françoise COURTEL à Béatrice BRILLANT
Claudy LAGACHE à Roger GUILLET
Annie ANDRÉ à Annie QUEUIN

- : - : - : - : - : - :

Secrétaire de séance : Miguel NAUDON

65

**COMMUNAUTE DE COMMUNES OREE DE BERCE BELINOIS
PRESENTATION DES OBJECTIFS DU PROJET POLITIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que ce projet politique fait suite à un audit organisationnel réalisé sur le territoire de la communauté de Communes Orée de Bercé Belinois et souhaité par les élus

Madame Anne-Cécile HELBERT Directrice Adjointe et Madame Marie-Pierre LEROUX chargée de la mise en place du projet politique proposent de prendre connaissance des objectifs retenus par les élus.

Rappel Calendrier :

Octobre 2015 Présentation de la démarche en Bureau communautaire

Dernier trimestre 2015 : réflexions en commissions sur la définition des axes et objectifs du Projet Politique

4 février 2016 : présentation du travail réalisé par les comités Enfant et Jeunesse au CEJ

3 mars 2016 : présentation de la première ébauche du Projet Politique au Bureau élargi

26 avril 2016 : validation du Projet Politique au Conseil Communautaire

L'observatoire du territoire a permis de développer une stratégie de communication et de favoriser le développement des partenariats (internes/externes) afin :

- ✓ *De préparer au mieux le transfert de nouvelles compétences*
 - *Les compétences obligatoires*
 - *Les compétences optionnelles*
- ✓ *D'assurer le développement économique du territoire*
 - *Accompagner les entreprises existantes*
 - *Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises*
- ✓ *D'aménager durablement le territoire*
 - *Aménager l'espace de façon responsable et raisonnée*
 - *Conforter les actions améliorant le respect de l'environnement*
 - *Améliorer l'accès à Internet*
- ✓ *De proposer des services de proximité adaptés aux besoins socio-éducatifs*
 - *Adapter les services existants*
 - *Favoriser l'accès à un logement adapté aux besoins et ressources de chacun*
 - *Lutter contre la désertification médicale*
- ✓ *De développer la solidarité entre la Communauté de Communes et les communes*
 - *Mener une démarche de mutualisation avec les communes*
 - *Co-construire une charte financière avec les communes*

L'échéancier défini :

- *Mai/juin 2016 : présentation des axes et objectifs du Projet Politique dans chaque Conseil Municipal par un technicien accompagné par un élu*
- *Septembre 2016 : réflexions sur les actions à mettre en place dans chaque commission*
- *Fin d'année 2016 : validation du Projet Politique au Conseil Communautaire*

Monsieur le Maire remercie Mesdames HELBERT et LEROUX pour leur intervention.

Jean-Marc CHAVEROUX précise que son intervention se fait à chaud. Il est surpris que la Communauté de Communes évoque la lutte contre la désertification médicale au vu de ce qui se passe actuellement : 2 maisons médicales sur une commune, mercato pour une autre rien pour les autres. Concernant le projet politique, il aurait préféré que ce soit des « politiques » qui viennent présenter le projet et non des techniciens. Aucune idée de remettre en cause leurs qualités professionnelles, mais ils ne peuvent pas apporter des réponses politiques aux questions qui peuvent être posées.

L'aménagement de l'espace c'est nécessaire et obligatoire, par contre les projets, ne concernent que quelques communes au détriment des autres, il n'y a pas d'écoute, de réflexion à la Communauté de Communes depuis 2 ans, quand allons-nous travailler ensemble ? Faut-il menacer de quitter la Communauté de Communes ? Faut-il que les conseillers communautaires de Moncé refusent de siéger dans l'instance communautaire ?

Jean-Marc CHAVEROUX souhaite que l'on puisse dès maintenant travailler ensemble, collectivement, mener les projets ensemble, ne pas se cacher des projets mettant à mal les projets des autres. Se montrer solidaire au lieu du chacun pour soi.

Monsieur le Maire comprend les propos de Jean-Marc CHAVEROUX et confirme que cela aurait été plus judicieux que ce soit les politiques qui se déplacent. En aucun cas, les techniciens peuvent commenter des décisions politiques. Ce n'est pas leurs rôles. Après, les orientations annoncées à travers les documents ne sont que des concepts, il faut que les communes se mettent à travailler. En ce qui nous concerne, voyant que chaque commune travaille dans son coin, nous avons pris l'initiative d'avancer également seule sur le problème de la désertification médicale.

Jean-Marc CHAVEROUX trouve cela dommage que ces projets se fassent au détriment des autres, regrette le manque de concertation entre nous. Le risque est de finir par une « guerre » entre nous et se demande encore si la notion de solidarité existe.

Monsieur le Maire souligne qu'elle a existé lorsqu'il y a eu des problèmes à Marigné, nous sommes capables d'intervenir conjointement et a toujours espoir que ça puisse bouger. Il faut mettre les actions, les planifier dans le temps et avoir des objectifs courts afin d'être capable de les mener ensemble, à aujourd'hui il n'y a pas réellement d'actions concrètes.

Jean-Marc CHAVEROUX répond que face à une catastrophe, en urgence, cela ne pose pas de problèmes. La difficulté est de savoir si, collectivement, nous sommes capables de préparer l'avenir en réfléchissant ensemble. Il redemande si la présence des élus communautaires est toujours nécessaire à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire répond que l'on se posera la question au moment voulu. Par exemple, pour les dossiers de DETR, on voit bien que les projets doivent être d'intérêt communautaire. Il s'avère qu'à ce jour le dossier DETR de Moncé n'a pas été étudié par la Préfecture, a priori il y a eu plus de dossiers que de fonds, prétextant que la Communauté de Communes a été « largement » servie (subventions DETR obtenues à la Communauté de Communes pour l'école de musique 346 000 €, fonds de soutien à l'investissement local pour Ecommoy 350 000€ et pour Teloché 80 000 €) et en sachant que la commune de Moncé en Belin nous n'avons rien. On ne sait pas vers quoi aller car le dossier est recevable mais l'arbitrage est incompréhensible. Monsieur le Secrétaire Générale propose de verser 216 000 € cette année ou 258 000 € l'an prochain. L'an prochain, on n'est pas sûr de les avoir et cela nous empêcherait de commencer les travaux. Monsieur le Maire s'est entretenu avec le Sous-Préfet, on attend le résultat de la DETR dans les semaines à venir et ensemble nous prendrons une décision en août. On sait qu'il a été donné 400 000 € à Allonnes et à 'Orée Bercé Bélois 346 000 € pour l'école de musique) et après on nous dit qu'il n'y a plus d'argent. Donc attendons !

David CAZIMAJOU demande si le budget communautaire est assez solide pour répondre aux différents projets à mettre en place ?

Monsieur le Maire répond que certains projets sont déjà mis en place. Dans les nouvelles compétences il y a le tourisme mais nous avons déjà une chargée de mission au sein de la Communauté de Communes, GEMAPI (Gestion du Milieu Aquatique et Prévention des Inondations) mais nous avons déjà un syndicat le SIBR. Il y aura des transferts de compétences à mettre en place, par contre il faudra faire attention à ne pas embaucher plus à

la Communauté de Communes alors qu'il y a du personnel communal. Au niveau du budget, certains transferts ne susciteront pas-d'enveloppe supplémentaire.

Jean-Marc CHAVEROUX quand on dit « aménagement de l'espace de façon responsable et raisonnable » dans un paragraphe en évoquant « maison de service », elle ne peut pas être implantée dans un seul lieu, elle doit servir à toute la population donc il faut des antennes dans les autres communes. Jean-Marc CHAVEROUX espère que dans la réflexion qui s'engage on pense à une répartition de l'aménagement de l'espace de façon responsable, ne pas oublier le terme « RESPONSABLE » pour l'ensemble de la population et les habitants de la Communauté de Communes. Cela crée des difficultés lorsque certaines communes sont exclues du système.

Christine BRETON demande comment va se faire l'organisation ?

Marie-Pierre LEROUX informe qu'il n'y aura pas de création de commissions spécifiques mais des travaux effectués par les membres des commissions en place. Possibilité pour des élus qui le souhaitent de rejoindre les commissions lorsqu'elles travailleront sur le thème

Jacques SAILLANT ne voit pas d'innovation dans ce programme, ces bâtiments blanc et gris ateliers relais existent depuis 40 ans déjà. Cela ne sert strictement à rien, pourquoi écrire ces choses qui existent déjà ? Toutes les zones artisanales ou commerciales ont toujours eu des ateliers relais pour aider les entreprises. Quelle est l'innovation ?

Anne-Cécile HELBERT pense que les élus de la commission « Développement Economique » ont souhaité l'écrire noir sur blanc car c'était le souhait depuis des années et cela n'a jamais abouti financièrement. La commission avait la volonté de faire un bâtiment blanc mais les anciens élus de la commission « Finances » n'en voyaient pas l'intérêt. Désormais les choses changent.

Jacques SAILLANT répond « Vous voulez dire ce qui EXISTAIT n'a pas pu être mis en place mais cela n'a rien à voir avec une innovation nouvelle » donc dans le programme c'est la Communauté de Communes qui n'a pas fait le nécessaire.

Christine BRETON demande si les élus ont donné un ordre de priorité sur les projets vu que des choses n'ont pas été budgétées et ajoute sur quels critères seront définis les priorités car tout semble est prioritaire.

Marie-Pierre LEROUX confirme qu'effectivement il sera demandé un ordre de priorité au sein de la Communauté des Communes.

Monsieur le Maire précise qu'il y a déjà des compétences obligatoires transférées. Il faut attendre que la loi soit sortie pour faire quelque chose. On a commencé à travailler sur le tourisme car en 2017 il y a transfert, en 2018 ce sera la GEMAPI et en 2017 l'activité économique. A chaque fois on est dans la réaction et non pas dans l'action. C'est la loi qui nous édictera les priorités...

Monsieur le Maire remercie Marie-Pierre LEROUX et Anne-Cécile HELBERT d'être venues.

Monsieur le Maire souligne que c'était une obligation du Conseil Communautaire de venir vers chaque municipalité.

Marie-Laure BÉATRIX informe que des pistes sont en cours de réflexion afin de pouvoir les présenter en septembre.

Jean-Marc CHAVEROUX revient sur le projet politique et précise que les commissions de travail présentent quelque chose au Conseil Communautaire mais le Conseil Communautaire doit également se poser des questions, ce n'est pas lorsque la compétence est transférée qu'il faut réfléchir. Concernant les maisons de santé, il n'y a pas de compétences transmises mais cela ne doit pas empêcher les élus de réfléchir ensemble sur l'organisation du territoire. Si on n'est pas capable d'organiser le territoire et notamment la Communauté de Communes, on aura TOUS perdu même ceux qui pensent être les plus forts. Après 2 ans dans une commission, Jean-Marc CHAVEROUX s'aperçoit que ça n'avance pas. Au moment de la décision finale, on refuse d'en parler ou on prend le soin d'être absent à la réunion. On est toujours au même niveau.

Monsieur le Maire confirme que ce sont les mêmes mots utilisés lors d'un Conseil Communautaire. Ce qui est dommage c'est que ce sont 2 techniciens dévoués, il faudrait remonter l'information au Bureau Communautaire.

Jacques SAILLANT répond « ça veut dire que ce sont ces 2 techniciennes qui vont présenter le projet politique dans toutes les communes et qu'aucun élus ne les remplacera »

Monsieur le Maire informe qu'ils se sont répartis les communes et qu'à chaque fois ce sont des techniciens et non des politiques qui feront la présentation.

Christine BRETON aurait souhaité qu'il y ait un soir, une séance plénière avec l'ensemble des collectivités et Madame Nathalie DUPONT qui aurait présenté le projet politique à l'ensemble des élus de tout le territoire.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas incompatible, mais c'est plus simple en petit comité qu'en grande assemblée plénière. Cela dit, ça peut être une 2^{ème} étape.

Miguel NAUDON précise que c'est aux membres du Conseil Municipal d'intégrer les commissions.

66

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 30 mai 2016 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Madame Annie QUEUIN, à la demande de Madame Annie ANDRÉ souhaite que soit rajouté à la délibération n° 62 que « les locations à la journée sont plus chères que les tarifs votés précédemment ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ propose de modifier ce paragraphe et approuve le procès-verbal de la séance du 30 mai 2016.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

67

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Madame Christine BRETON propose aux membres du Conseil Municipal comme chaque année de renouveler la ligne de trésorerie. Après avoir consulté plusieurs banques, Madame Christine BRETON propose de retenir l'offre faite par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire est autorisé à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de **400 000 €**.

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de 10 000 €.

Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de **1 an non renouvelable**.

Ce concours est assorti de 1000 € de frais de dossier qui seront à virer dès la contractualisation.

ARTICLE 2 : Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur Taux indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois civil, augmenté d'une marge de 1,50 %. Si cet indice était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit, serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif.

Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois.

Ils seront à régler dans le mois suivant.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents nécessaires à sa mise en place.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Christine BRETON précise que 3 banques ont été consultées : Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel et seulement 2 banques ont répondu : le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole.

Christine BRETON indique que la ligne de trésorerie du précédent exercice a été souscrite auprès du Crédit Mutuel et qui n'a pas été utilisée pour 2015/2016.

Monsieur le Maire propose de retenir le Crédit Mutuel.

Roger GUILLET demande si en cas de non utilisation de la ligne de trésorerie, doit-on payer les frais de dossier ?

Christine BRETON répond oui 1 000 € par contre il n'y a pas de commission d'engagement, tandis qu'au Crédit Agricole elle s'élève à 2 400 €.

Monsieur le Maire préconise de rester au Crédit Mutuel aux mêmes conditions que les années passées.

68

CONTRAT DE LOCATION-ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL
Service Technique

*Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Code du Travail impose à l'employeur de mettre à la disposition des salariés des vêtements de travail ainsi que des équipements de protection individuelle appropriés.
Le coût d'entretien et de nettoyage de ces tenues doivent également être pris en charge par l'employeur.*

Plusieurs entreprises ont été sollicitées afin de répondre à cette demande.

Madame Irène BOYER précise que la proposition la plus intéressante est celle de la société Les lavandières Elis Maine. Elle propose un contrat de location entretien pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat, reconductible par période de 12 mois sans excéder 3 ans toutes périodes confondues.

Chaque agent du Service Technique bénéficiera d'un trousseau complet : veste, pantalon, tee-shirt, polo, sweet, aux couleurs de la commune. Les vêtements seront récupérés une fois par semaine par le prestataire.

*Le coût de cet abonnement s'élève à 321.91 € HT/mois soit 3 862.92 € HT/an.
Les prix sont fermes la première année d'exécution du présent contrat puis révisables annuellement à la date d'anniversaire de signature du présent contrat par application de la formule suivante :*

$$P1 = P0(0.05 + 0.55 * S1/S0 + 0.2 * L1/L0 + 0.10 * E1/E0 + 0.10 * O1/O0)$$

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve la mise en place de ce contrat auprès des Services Techniques pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2016.*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces administratives relatives à ce dossier selon les termes énoncés ci-dessus.*
- ✓ dit que cette somme est inscrite au Budget primitif 2016 au compte 611.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Irène BOYER informe que c'est une mise en conformité qui permet également de renouveler régulièrement le trousseau des agents (pantalon, veste, tee-shirt, polo, sweat, combinaison). Si les vêtements sont détériorés ils seront changés ou réparés.

Alain FILLATRE demande s'il est prévu une tenue spéciale pour le tronçonnage ?

Irène BOYER précise qu'il a été retenu une tenue pour le mécanicien et nous disposons d'une tenue appropriée pour le tronçonnage. Quant aux parkas, etc... qu'ils ont actuellement, sont en bon état et il y aura un nettoyage commun deux fois par an.

Séverine GESBERT demande si d'autres entreprises ont répondu à cette offre ?

Irène BOYER répond que deux autres entreprises ont répondu, et c'est ELIS MAINE la mieux placée.

Jacques SAILLANT précise que l'ancien fournisseur a perdu le marché.

Irène BOYER souligne que dans l'ancien budget, il y avait environ 3 000 € à 4 000 € de vêtements par an.

69

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DES BOIS
Autorisation à lancer la consultation

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 30 mars 2016, le Conseil Municipal avait adopté ce programme d'investissement ainsi que son plan de financement. Afin d'avancer sur ce dossier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une consultation auprès des entreprises.

Monsieur le Maire rappelle que selon les résultats obtenus et suite à la consultation des entreprises, le Conseil Municipal statuera définitivement sur le démarrage de ce chantier lors de sa prochaine séance.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ confirme l'adoption de ce projet ainsi que son plan de financement,*
- ✓ autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des entreprises (procédure adaptée),*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

70

LOCATION DU LOCAL DE L'ANCIENNE AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Valérie MONTAROU souhaite s'installer dans les locaux de l'ancienne agence postale située au 56 bis rue Jean Fouassier pour ouvrir un cabinet d'infirmière.

Monsieur le Maire propose de lui louer ce bâtiment d'une surface d'environ 50 m² moyennant un loyer de 250 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *décide de louer à Madame Valérie MONTAROU l'ancienne agence postale située au 56 bis rue Jean Fouassier pour y exercer son activité*
- ✓ *précise que la durée du bail est fixée à 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2016.*
- ✓ *fixe le loyer mensuel à 250 €.*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à passer le contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

71 GROUPEMENT DE COMMANCES POUR LA VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS DES ALARMES D'INCENDIE, DE DÉSENFUMAGE ET DES EXTINCTEURS
--

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une convention de groupement de commandes pour la vérification des installations des alarmes d'incendie, de désenfumage et des extincteurs avec les communes de Brette les Pins, Ecommoy et Teloché.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Considérant l'intérêt d'adhérer à ce groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de services attractifs,

Vu la convention définissant les conditions de fonctionnement d'un groupement de commandes organisée pour la passation d'un marché dont l'objet est la vérification des installations des alarmes d'incendie et de désenfumage et des extincteurs et fixant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement et de l'autoriser à signer une convention annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *approuve le programme et les modalités financières du groupement*
- ✓ *accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande du Belinois*
- ✓ *autorise l'adhésion de la commune au groupement de commande du Belinois*
- ✓ *autoriser Monsieur le Maire à signer la convention au nom de la Commune*
- ✓ *décide de faire acte de candidature au marché de commandes défini ci-dessus*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer à la commission d'appel d'offres du groupement.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Monsieur le Maire précise que toutes les communes ne signent pas l'intégralité des commandes comme par exemple la commune de Moncé en Belin qui s'est engagée seulement sur le matériel de vérification des extincteurs (90 extincteurs sur la commune).

72

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Les mots d'hiver 2016

Cette année, Michelle REVELUT informe le Conseil Municipal, que la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe met à la disposition de la commune et de la Bibliothèque Municipale trois ateliers « Contes, comptines et jeux de doigts » et un spectacle jeune public intitulés « Contes d'hiver et variés », présentés par Madame Aurélie LOISEAU, aux enfants des écoles et du multi-accueil.

Ces représentations auront lieu le mercredi 26 octobre 2016 et le lundi 12 décembre 2016 au Centre Socioculturel « Le Val'Rhone ».

*Le coût de ces représentations est de 990 € (aide de la BDS déjà déduite de cette somme), auquel il faut rajouter les frais d'hébergement d'Aurélien LOISEAU le lundi 12 décembre en chambre d'hôte, hôtel 2** et la prise en charge des frais de restauration de 2 personnes (Aurélien LOISEAU + un accompagnateur de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe).*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de s'associer avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe pour coordonner ces représentations pour un montant de 990 €.*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe.*
- ✓ décide de prendre en charge les frais liés à la restauration et d'hébergement de la conteuse et de l'accompagnateur de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

73

ÉTUDES ET CHANTIERS
Participation d'un élu en tant que Jury

Madame Irène BOYER informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a participé le 3 décembre 2015 au Jury CQP Salarie Polyvalent organisé par Études et Chantiers.

Une indemnité forfaitaire de 150 € est due aux membres du jury pour leur participation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à établir un titre de recette au nom de la commune pour un montant de 150 €.

- ✓ autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de ce montant au profit de la commune.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

**74 REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT
ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE POUR 2016**

Conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité

Le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 a précisé les modalités de calcul de cette redevance.

Son montant est fixé par le Conseil Municipal, dans la limite du plafond suivant :

$$RODP = (Px0.183 - 213) \times 1.2896^*$$

**coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret. Le dernier indice ING connu au 1^{er} janvier 2016 était celui de septembre 2015 (855.8)*

Pour l'année 2016, le calcul de la redevance s'élève donc à 562.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ fixe le montant de la redevance à **562.00 €**,*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de ce montant pour l'année 2016.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

**75 CENOTECH
Résiliation anticipée du bail commercial**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de résiliation anticipée du bail commercial reçue de la Société CENOTECH située à la Galerie Commerciale de la Massonnière.

Monsieur le Maire rappelle que le congé doit être donné avec un préavis de 6 mois avant le terme initial du bail ou avant le terme d'une période triennale. En conséquence, Monsieur DONNE de la Société CENOTECH ne peut donner son congé avant 2018. Cependant, Monsieur le Maire précise qu'une résiliation amiable est possible si le Conseil Municipal y est favorable.

Le Bureau Municipal du 6 juin a souhaité laisser aux membres du Conseil Municipal le soin de se positionner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ émet un avis défavorable à la demande de la Société CENOTECH.*

Pour : 21

Contre :

*Abstention : 2
Jean-François LEPROUT
Marie-Laure BEATRIX*

Monsieur le Maire informe que le Bureau Municipal était partagé pour émettre une réponse et avait émis le souhait que CENOTECH trouve un remplaçant pour pouvoir résilier le bail. La question est : Devons-nous accepter ou pas la résiliation du bail par anticipation ? Si oui sous quelle forme ou si non il continue. Maître CHORIN nous a informé de l'impossibilité de partir avant avril 2018 sauf accord donné par le Conseil Municipal.

Séverine GESBERT signale que même s'il part avant il doit donner un préavis.

Monsieur le Maire répond oui, il faut un préavis de 6 mois avant la fin du bail soit avril 2018.

Annie QUEUIN dit qu'il faut peut-être qu'il propose quelqu'un derrière lui pour négocier.

Monsieur le Maire répond qu'actuellement il n'a personne.

Jacques SAILLANT informe que la démarche en tant que commerçant est un problème lorsque l'on veut déménager son activité. Quelle est depuis des mois sa démarche personnelle pour trouver un remplaçant. Si aucune recherche n'est faite ce sera la Mairie qui devra assumer. Ce sujet a-t-il été abordé ?

Monsieur le Maire répond non, on s'est rencontré en présence de Christophe BOUGET pour évoquer son désir de partir et m'a adressé par la suite un courrier. Monsieur le Maire précise que l'on ne peut pas être un frein au développement économique d'une entreprise.

Roger GUILLET s'interroge et s'il veut faire appel avec un avocat pour justifier de son impossibilité d'exercer son activité à 100 %. Il peut peut-être demander une résiliation du bail ?

Monsieur le Maire précise que son activité première était la vente de matériel informatique et qu'il en a rajouté une deuxième qui est l'hébergement de site donc c'est une modification de son activité.

Jean-Marc CHAVEROUX répond qu'il peut avoir deux entités, une pour la vente et l'autre pour l'hébergement de site sur 2 lieux.

Marie-Laure BÉATRIX souligne que notre but n'est pas de mettre en péril une société qui a envie d'évoluer.

Roger GUILLET rappelle que l'on a déjà perdu de l'argent lorsque l'on a diminué les loyers du magasin SPAR, il faut arrêter l'hémorragie.

Jacques SAILLANT précise qu'il faut responsabiliser les locataires et éviter que loyers impayés ne fassent boule de neige auprès des autres locataires. Il faut une action personnelle du chef d'entreprise.

Marie-Laure BÉATRIX demande si la fibre est apportée dans un an, serait-il resté ?

Monsieur le Maire précise qu'il en a fait la demande auprès de la Communauté de Communes qui a répondu défavorablement pour tous et toutes entreprises. Monsieur le Maire

et CENOTECH étudient une autre solution qui est par onde hertzienne afin de ramener plus de débit. Mais le manque de débit est-il le seul motif ?

Jacques SAILLANT informe qu'il aurait été évoqué un problème de superficie, Monsieur le Maire répondait favorablement à cette demande mais avec un refus derrière. C'est une solution à prévoir si un jour le haut débit est demandé par d'autre.

Monsieur le Maire répond qu'il faut en discuter ensemble.

Jean-Marc CHAVEROUX souhaite que le courrier de CENOTECH soit adressé à la Communauté de Communes pour leur montrer que, le projet politique qui indique « l'aménagement de l'espace de façon responsable et raisonnée, l'accès internet, etc.. », écrit noir sur blanc et validé, est différent de la réalité sur le terrain. Ce sont les communes qui subissent les conséquences de certaines décisions qui sont de compétence intercommunale comme la montée en débit.

Monsieur le Maire précise que le premier motif était internet, on a essayé de trouver une solution, après c'était le manque d'espace, notre réponse était que l'on pouvait agrandir vu le potentiel, ensuite il voulait acquérir le bâtiment mais aucune trace de cette demande et la aussi on est ouvert à toute discussion.

Monsieur le Maire pose deux questions :

- Qui est émet un avis favorable à la résiliation du bail ?

0 vote

- Qui émet un avis défavorable à la résiliation du bail ?

21 votes

Jean-Marc CHAVEROUX souligne que le Conseil Municipal a émis un avis défavorable, par contre s'il trouve quelqu'un dans les deux ans à venir pour le remplacer, il y a possibilité de revoir la résiliation du bail.

76

QUESTIONS DIVERSES

Elections Présidentielles

- 23 avril 2017

- 7 mai 2017

Nouveau découpage des bureaux de vote

Monsieur le Maire présente le nouveau découpage des bureaux de vote pour l'organisation des prochaines élections :

Bureau 1 La Mairie

Bureau 2 École Maternelle

Bureau 3 École Élémentaire

Le Conseil Municipal demande qu'une information préalable soit faite auprès de la population.

Monsieur le Maire informe que le dépouillement se fera dans chaque bureau.

Roger GUILLET fait remarquer que si les écoles sont utilisées, il faut prévoir une désinfection avant et après.

Sophie CANARELLI répond qu'il faudra le prévoir dans le planning du personnel de ménage.

Cabines téléphoniques

Monsieur le Maire précise avoir été informé que les 2 cabines téléphoniques installées sur la commune seront enlevées par Orange entre le 5 et 22 juillet prochain.

Prochain Conseil Municipal

- Lundi 22 août

Fermeture des services de la Mairie, La Poste, la Bibliothèque

Monsieur le Maire précise que les services de la Mairie, de la Poste et de la Bibliothèque seront fermés les samedis matins du 23 juillet au 13 août 2016.

La Bibliothèque Municipale sera fermée du 1^{er} au 15 août 2016.

Vol au Service Technique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 2 bennes ont été volées ce week-end au Service Technique.

My Village

Une présentation de l'application « My Village » sera proposée le mercredi 29 juin 2016 à 18 h 30 à la Mairie. Le Conseil Municipal est convié à cette réunion.

Exposition de voitures

74 voitures ont participé à cette exposition. Monsieur le Maire précise qu'il manquait du monde pour le démontage des barnums.

Michelle REVELUT précise que le Comité des Fêtes n'a pas fait de bénéfice et qu'il faudrait peut être ne pas installer un stand restauration l'année prochaine.

Annie QUEUIN regrette le peu de Moncéens dans les rues lors du défilé de voitures.

Jean-Marc CHAVEROUX évoque un problème de sécurité au niveau du pont lorsque deux défilés de voitures se croisent.

Marie-Laure BÉATRIX répond qu'il faudra améliorer la communication vis-à-vis du défilé.

Magazine communautaire

Monsieur le Maire rappelle que le magazine communautaire est à distribuer.

13 juillet

Michelle REVELUT précise que pour l'organisation des festivités du 13 juillet, il manque encore de bénévoles. Le planning de cette soirée sera transmis après la commission « Fêtes et Cérémonies » du 30 juin 2016.

Courses du Club de Foot

Monsieur le Maire précise qu'une équipe d'élus a pu être constituée pour participer aux courses organisées par le Club de Foot.

Kermesse des écoles

Comme d'habitude la kermesse des écoles a eu un grand succès, malheureusement des stands manquaient par faute de bénévoles.

OHB

Christine BRETON souhaite savoir ce que devient la subvention de l'OHB ?

Monsieur le Maire précise que ce point sera revu au Conseil Municipal du 22 août, que Monsieur LAMBLIN de l'OHB doit lui remettre le bilan et compte résultat de l'association et qu'une réunion avec les 3 Maires (Saint Gervais, Laigné en Belin, Moncé en Belin) doit être organisée.